

Programme 2016/2018

BNSSA

Brevet National de Sécurité

et de Sauvetage Aquatique

Site du Puy-en-Velay

Présentation

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire...

- à la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées
- à l'assistance d'un Maître Nageur ou d'un d'Eduteur Sportif des activités de la natation

Le titulaire du BNSSA ne fait que de la surveillance, il ne peut pas faire de l'enseignement.

Où exerce-t-il ?

- sur les plans d'eau
- sur les plages
- sur les rivières
- dans les piscines, les campings et les club-hôtels sous la responsabilité d'un maître nageur

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans à la date de l'examen ;
- être titulaire du PSE1 au premier jour de la formation.

Contenu de la formation

Cette formation prépare aux épreuves de l'examen du BNSSA qui comporte...

3 épreuves pratiques éliminatoires :

- parcours sauvetage de 100m
- 250m palmes, masque et tuba + remorquage
- action sur le noyé

1 épreuve notée :

- réglementation QCM de 40 questions

Certification

Diplôme relevant du Ministère de l'Intérieur à la délivrance duquel les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont associées.

Particularité(s)

Les titulaires du BNSSA sont astreints tous les 5 ans à une session de recyclage et de perfectionnement à l'issue de laquelle ils participent à un examen de contrôle qui permet au jury de prolonger ou non la validité du diplôme.



Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Examen	Durée totale
Formation	25.09.17	20.10.17	15.02.18	20	16.02.18	25 h
Recyclage	14.01.18	14.02.18	15.02.18	5		6 h

Examen : 16 février 2018



Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} janvier 2017

Frais pédagogiques : 225.00 euros

Recyclage : 54.00 euros



Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

Site Internet : www.formationsportauvergne.com

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Demands d'emploi** : Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur



S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé à la DDCSPP Haute-Loire :
3 chemin du Fieu - CS 40348 - 43009 LE PUY EN VELAY Cedex
Tél. : 04 71 09 80 80 Fax : 04 71 02 81 17

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement le responsable pédagogique de la formation. L'inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet.

Responsable pédagogique

Jacques MASSE - Tél. 04 71 09 80 94

E-mail : jacques.masse@haute-loire.gouv.fr



CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charneil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr